



le Lien Social

Magazine

151

JANVIER / FÉVRIER 2023

www.crpcen.fr

➤ **À LA UNE :**

La CRPCEN, en partenariat avec la Mairie de Paris, soutient les plus vulnérables

➤ **À LA UNE :**

Enquête de satisfaction : des résultats en hausse pour la CRPCEN

➤ **BIEN-VIVRE :**

DOSSIER: Bien grandir avec les écrans



➤ **BIEN-VIVRE**

Vive la montagne... en toute sécurité !



Édito

Olivier MANIETTE,
directeur de la CRPCEN

L'année 2023 a débuté avec les annonces faites par le gouvernement sur la réforme des retraites.

Je laisse le soin à notre présidente, Madame Christine MAUGÛÉ et nos deux vice-présidents, Maître Corinne FEUILLETTE-CADENNE et Monsieur Serge FOREST de vous informer, dans ce numéro du Lien Social, du positionnement politique de notre conseil d'administration sur cette réforme qui suscite beaucoup d'émotions et de réactions.

D'un point de vue purement gestionnaire, et puisque la période est propice au bilan, je peux affirmer que notre Caisse va très bien. Nos résultats comptables sont toujours à l'équilibre et nos indicateurs de production et de qualité sont plutôt à l'amélioration constante. Les résultats de la dernière enquête de satisfaction montrent que vous êtes globalement satisfaits des services de la CRPCEN...

Il va sans dire que cette bonne santé et ces résultats positifs ne peuvent que servir les administrateurs pour faire valoir les intérêts de la Caisse et la conforter dans ses missions.

En contrepoint de ce contexte de réforme, la Caisse continue d'avancer dans l'élargissement de son offre de service et notamment, pour les plus fragiles. Nous venons de contractualiser avec Habitat & Humanisme pour soutenir des projets de construction de logements intergénérationnels ; nous allons nous appuyer sur des ateliers santé de la CAMIEG (*caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières*) pour en faire profiter nos retraités ; nous travaillons avec la Mairie de Paris pour soutenir plusieurs associations et notamment pour aider les jeunes en difficulté à trouver un toit ; nous allons poursuivre notre partenariat avec les Petits Frères des Pauvres en menant des actions ciblées pour les personnes les plus isolées... Autant de projets qui viennent accroître le rayonnement de la Caisse dans la sphère sociale et légitimer le rôle important qu'elle joue depuis plus de 85 ans maintenant...

La CRPCEN continue ainsi à écrire les prochaines pages de son Histoire.

Je vous souhaite une très belle année 2023. ■

5 - 9

À LA UNE

- Le mot de Christine MAUGÛÉ, présidente du conseil d'administration de la CRPCEN
- Le mot de Maître Corinne FEUILLETTE-CADENNE et M. Serge FOREST, vice-présidents du conseil d'administration de la CRPCEN
- Maître Sophie SABOT-BARCET, nouvelle Présidente du Conseil supérieur du notariat
- Les 3 comptes qui comptent
- Prévention santé : nouveau partenariat avec la CAMIEG
- La CRPCEN s'engage avec Habitat & Humanisme
- Émouvante rencontre entre le conseil d'administration et la famille DELCLOY
- La CRPCEN, en partenariat avec la Mairie de Paris, soutient les plus vulnérables
- Enquête de satisfaction : des résultats en hausse pour la CRPCEN

10 - 14

BIEN-VIVRE

- DOSSIER : Bien grandir avec les écrans
- L'hiver et le retour des virus : protéger les plus fragiles
- Vive la montagne... en toute sécurité !

15

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

- Vos obligations en cas d'arrêt de travail

16

- Le guide 2023 de l'action sociale du Notariat vient de paraître

SOMMAIRE





Le Gouvernement a présenté le 10 janvier dernier son projet de réforme des retraites. Parmi les mesures phares figure, outre le recul de l'âge de départ et l'accélération du rehaussement de la durée d'assurance (réforme dite « Touraine »), la fermeture d'un certain nombre de régimes spéciaux de retraite pour les nouveaux recrutés, dont celui de la CRPCEN, au 1^{er} septembre 2023.

À l'heure où j'écris ces lignes et de mon point de vue, je peux constater que certaines lignes rouges fixées par le conseil d'administration n'ont, pour le moment, pas été franchies, à savoir l'absence de remise en cause de l'existence de la CRPCEN en tant que caisse de protection sociale, le maintien de la gestion du risque maladie par cette Caisse, le maintien également de la gestion du risque vieillesse par la Caisse pour les affiliés actuels (clause du « grand-père »).

Le débat parlementaire va suivre son cours et sachez que nous serons particulièrement vigilants quant à l'évolution de ce projet et des dispositions spécifiques qui seront décidées pour le régime.

Pour le moment, ce projet de loi suscite un certain nombre d'interrogations de la part des administrateurs dont je me fais le porte-parole, notamment sur les justifications conduisant à la fermeture d'un régime qui est à l'équilibre financièrement et dont la plupart des prestations et des conditions de départ sont d'ores et déjà alignées sur celles du régime général.

Toujours sur le volet « fermeture du régime », les administrateurs ont attiré l'attention du Gouvernement sur les déficits qu'induirait la suppression du régime de retraite si elle devait s'accompagner de la perte des cotisations des nouveaux entrants, qui seraient affiliés au régime général. La CRPCEN est un exemple de bonne gestion depuis sa création et ses résultats sont incontestables, qu'ils soient comptables ou liés à la qualité de services proposés aux assurés. La CRPCEN est excédentaire depuis de nombreuses années, elle est certifiée ISO-9001 depuis 2018 et les audits successifs de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) ont toujours été plutôt positifs quant au bilan des conventions d'objectifs et de gestion. La Caisse deviendrait cependant rapidement déficitaire si elle devait continuer à verser les pensions des retraités actuels et celles des affiliés actuels sans percevoir les cotisations destinées à les financer. Le principe même du modèle de retraite par répartition se trouverait ce faisant mis en cause.



Le mot de la présidente

Christine MAUGÜÉ,
présidente du conseil d'administration de la CRPCEN

Enfin, la Caisse est également un laboratoire d'idées où ont été expérimentés avec un succès reconnu par l'État des projets innovants et d'envergure nationale, tels que le RGCU par exemple, qui a été mis en œuvre à la CRPCEN en préfiguration de toutes les autres caisses de retraite en France.

Je vais relayer avec ténacité et fermeté le positionnement du conseil d'administration dont les revendications paraissent tout à fait légitimes au regard de ces constats. En concertation avec tous, mon rôle est de trouver des solutions permettant de concilier intelligemment les positions des syndicats, du Conseil supérieur du notariat et celles des pouvoirs publics.

J'ai été nommée à la présidence de la CRPCEN depuis maintenant bientôt 5 ans. J'ai accepté cette mission notamment pour être au cœur des enjeux de cette réforme. Je sais les administrateurs et la direction de la CRPCEN très investis depuis des années pour faire valoir et défendre les intérêts du régime. Je pense que leurs revendications méritent d'être entendues.

Depuis plus de 85 ans, l'histoire de la CRPCEN a souvent été enrichie des compromis qui ont été trouvés avec les pouvoirs publics. Je suis confiante dans la capacité du conseil à consolider l'avenir de la Caisse dans de bonnes conditions tout en maintenant un service public de qualité et ce, pour de très nombreuses années encore.

Je vous souhaite une très belle année à toutes et à tous. ■





Le mot de la vice-présidente Maître Corinne FEUILLETTE-CADENNE, vice-présidente du conseil d'administration de la CRPCEN représentant les notaires

Le projet de réforme des retraites présenté par Élisabeth BORNE, le 10 janvier dernier, a révélé – sans surprise – les contours des dispositions souhaitées par le Gouvernement.

Depuis 2017, nous sommes préparés à toute potentielle réforme et tous les administrateurs ont étudié divers scénarii et propositions innovantes pour préserver les intérêts de tous nos collaborateurs.

Le conseil d'administration et le groupe de réflexion sur l'avenir du régime n'ont cessé d'affiner ces réflexions pour être force de proposition face aux pouvoirs publics.

Dans le cadre de cette réforme des retraites, le Gouvernement a annoncé la fermeture de certains régimes spéciaux pour l'assurance-vieillesse ; la CRPCEN est visée ; il est précisé que s'appliquerait la clause dite du « grand-père » : tous les retraités et les actifs actuels du notariat affiliés à la CRPCEN à la date d'entrée en vigueur de la réforme continueront à bénéficier des conditions actuelles.

En revanche, à compter du 1^{er} septembre 2023, les nouveaux collaborateurs relèveraient du régime général.

Le Conseil supérieur du notariat a la volonté que la CRPCEN dispose d'une délégation de gestion pour les nouveaux collaborateurs embauchés à compter du 1^{er} septembre 2023.

La CRPCEN resterait ainsi l'unique interlocuteur des offices notariaux et ce, quelle que soit la date de leur entrée dans la profession et leur régime d'affiliation.

Le Conseil supérieur du notariat, les organisations patronales et syndicales représentant la branche professionnelle et les administrateurs de la CRPCEN suivent avec attention les débats parlementaires et vous informeront des évolutions.

Tous, nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle année 2023. ■



Le mot du vice-président Monsieur Serge FOREST, vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN représentant les assurés

La CRPCEN en danger !...

L'année 2022 étant derrière nous, il me revient de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour 2023, qu'elle vous apporte joie et bonheur avec vos proches, prospérité et réussite dans votre activité professionnelle, et pour terminer la santé. Surtout lorsque nous voyons ou constatons l'état de déliquescence de nos hôpitaux par suite de la politique de rationnement comptable imposée par les gouvernements successifs depuis 2007. Rappelons-nous il y a quelques années notre médecine en général était montrée en exemple, qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

L'année 2022 aura encore été une année à forte activité dans toutes les études, notre régime devrait dégager encore des excédents qui abonderont les réserves patiemment constituées au fil des ans, lesquelles ne seront pas de trop pour passer un probable cap difficile dans le cadre de la réforme des retraites qui sera à nouveau sur le bureau de l'Assemblée Nationale en ce début d'année.

Les perspectives 2023 seront en baisse, la hausse des taux d'intérêts liée à une inflation toujours en progression freinent les ardeurs des potentiels acquéreurs, cela est bien compréhensible.

Quand vous lirez ces quelques lignes, le gouvernement aura dévoilé le 10 janvier la réforme des retraites, qui je le rappelle est motivée par l'aspect économique lié à un rapport actifs/retraités défavorable auquel s'y ajoute, toujours les termes de « justice et d'équité », ladite réforme devant toucher l'ensemble des régimes y compris tous les régimes spéciaux...

QUELLE JUSTICE ET QUELLE ÉQUITÉ ?

En effet tous les régimes spéciaux ne sont pas logés à la même enseigne, certains vont continuer de perdurer alors que notre régime se voit « fermé » par application de « la clause du grand père ».

Pourquoi appliquer à l'aveugle une doctrine née d'une rhétorique éculée d'un discours de justification qui n'est qu'une cacophonie d'arguties !

Pourquoi, la CRPCEN, régime au demeurant un modèle recevant un avis positif du corps de contrôle des organismes de Sécurité Sociale (l'IGAS), ayant ses comptes annuels certifiés sans réserve depuis des décennies a été choisie ? Un régime équilibré qui s'autofinance, ne demande et ne reçoit aucune subvention de l'État, qui existe depuis 1937, ne concernant qu'une faible population d'actifs et de retraités est l'exemple même d'une réforme bâclée au nom d'une politique sociale de bas étage sans concertation réelle.

Il y a là une vraie question d'équité et de justice qui me semble pour le moins malmenée dans le choix opéré par le Gouvernement.

Maintenant quelles incidences pour les actifs et retraités actuels ?

Les actifs actuellement affiliés au régime ou ayant été précédemment affiliés au régime de la CRPCEN subiront les nouvelles conditions de départ en retraite qui seront mises en place à travers la loi en ce qui concerne les mesures d'âge et de durée de cotisation, et pour les retraités actuels pas de baisse de leurs pensions.

Mais... la privation de recettes futures par le biais de l'affiliation des nouveaux entrants au régime général de Sécurité sociale et les régimes complémentaires posera de sérieux problèmes d'équilibre financier à compter de 2030, c'est-à-dire demain.

Quel sera le vote de l'Assemblée Nationale, n'avez crainte le Président trouvera une majorité parmi les différents partis politiques, certains ayant d'ailleurs inscrit dans leur programme de campagne 2022 la suppression des régimes spéciaux.

Les administrateurs représentant le collège des assurés, avec le concours du collège employeur, sauront se mobiliser et faire toutes démarches et actions nécessaires à la pérennité de notre Caisse de retraite afin d'assurer la gestion des retraites futures qu'elles soient dans le régime fermé ou dans le nouveau régime qui sera mis en place par la loi de financement de la Sécurité sociale rectificative pour 2022. C'est la forme retenue par le Gouvernement pour couper cours au débat démocratique du Parlement lui permettant ainsi de dégainer une fois de plus le trop fameux 49-3. ■

Les 3 comptes qui comptent

Suivez Chloé et sa vie de nouvelle affiliée de la CRPCEN à travers une nouvelle vidéo pédagogique sur les possibilités proposées par la CRPCEN pour simplifier ses démarches en ligne.

Rendez-vous sur crpcen.fr pour découvrir « **Les 3 comptes qui comptent** ».



Prévention santé : nouveau partenariat avec la



La CRPCEN a signé un partenariat le 23 janvier 2023 avec la CAMIEG* visant à faire participer les retraités du Notariat à des ateliers locaux de prévention santé.

Ce partenariat débutera en 2023 par une phase expérimentale sur la région Bretagne au premier semestre sur les départements du Finistère et du Morbihan et dans un second temps à Rennes.

Les ateliers porteront sur le stress pour les départements du Finistère et du Morbihan avec une réunion en distanciel. L'atelier en présentiel pour l'agglomération rennaise portera, quant à lui, sur le sommeil.

Les retraités bretons de la CRPCEN âgés de 60 à 80 ans seront contactés par courrier ou par mail.

À la suite de l'évaluation de cette première phase test, une généralisation à tout le territoire français métropolitain pourrait être envisagée en 2024. ■

*CAMIEG : Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières



Maître Sophie SABOT-BARCET, nouvelle Présidente du Conseil supérieur du notariat

Au cours de l'assemblée générale qui s'est déroulée le mardi 25 octobre 2022, Maître Sophie SABOT-BARCET, notaire à Monistrol-sur-Loire, a été élue présidente du Conseil supérieur du notariat (CSN). Maître Sophie SABOT-BARCET devient ainsi la première femme de l'histoire du notariat à occuper ce poste et à présider ainsi aux destinées de la profession pour les 2 prochaines années.

Sophie SABOT-BARCET, présidente du CSN déclare :

« *Le dialogue, la recherche du bien commun et la persévérance seront au cœur de la méthode de mandat de mon équipe. Je souhaite au cours des deux prochaines années que l'on continue à tirer davantage les conséquences de notre mission de service public dans le monde d'aujourd'hui, dans une relation de confiance avec l'État, mais aussi que l'on conforte les fondements des entreprises notariales, communautés humaines où s'exprime au quotidien notre vocation.* » ■

Source : communiqué de presse du Conseil supérieur du Notariat - Octobre 2022



Décès de Magdeleine CADILHAC ancienne secrétaire du comité du Notariat du Languedoc-Roussillon

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Madame Magdeleine CADILHAC, à l'âge de 97 ans. Madame CADILHAC a été une secrétaire dévouée du comité du Notariat du Languedoc-Roussillon de 1996 à 2012. ■



La CRPCEN s'engage avec Habitat & Humanisme

À travers le partenariat conclu avec la fédération Habitat & Humanisme le 21 novembre dernier, la CRPCEN souligne de nouveau une forte volonté de s'engager auprès des plus fragiles.

En effet, les administrateurs, séduits par le projet « Maison intergénérationnelle » porté par l'association Habitat & Humanisme/Pyrénées-Adour, ont décidé à l'unanimité de soutenir financièrement la construction de logements intergénérationnels à Tarbes.

Cette nouvelle structure accueillera des jeunes, des familles monoparentales et des personnes âgées, dotés de faibles ressources et fragilisés par l'isolement social. L'ouverture est prévue pour début 2024. La structure comportera 15 logements (du T1 au T3) avec des espaces communs : salle avec cuisine, jardin partagé avec pour objectif d'aider les locataires à gagner en autonomie. Une équipe de bénévoles et de salariés sur place pourront également accompagner celles et ceux qui le souhaitent à construire leur projet personnel et professionnel.

La CRPCEN est particulièrement fière de ce partenariat qui renforce ainsi sa politique d'action sociale.

Visitez le site de l'association :

<https://www.habitat-humanisme.org> ■



Signature du partenariat, le 21 novembre dernier entre Alix GUIBERT, vice-présidente d'Habitat & Humanisme, Olivier MANIETTE, directeur CRPCEN et Jean GUILLAUMOND, responsable bénévole des Libéralités chez Habitat & Humanisme



Émouvante rencontre entre le conseil d'administration et la famille DELCLOY

À l'issue du conseil d'administration du 13 décembre dernier, les administrateurs ont souhaité organiser une cérémonie en l'honneur de Gilles et Damien DELCLOY, respectivement petit-fils et arrière-petit-fils d'Abel DELCLOY, le fondateur du régime spécial de sécurité sociale des clercs et employés de notaires.

Initiée par Serge FOREST, vice-président du conseil d'administration et par Maître Daniel SPRUYT, administrateur notaire, cette rencontre fut l'occasion de revenir sur les années de combat de cet homme dont l'altruisme n'avait d'égal que la force de son engagement pour les employés du notariat.

Dès 1922 et comprenant que pour obtenir des avancées sociales importantes, les salariés de la profession devaient s'unir, se structurer et s'organiser, Abel DELCLOY engagea une action pour que les clercs aient leur caisse de retraite : une institution où chaque salarié détiendrait des droits. Abel DELCLOY aura ainsi consacré sa vie à convaincre les pouvoirs publics et les notaires de l'opportunité de créer un régime spécifique, précurseur de la protection sociale en France.

Le pari était de taille et l'opiniâtreté dont il fit montre ne fut pas vaine : la loi du 12 juillet 1937 instaura le régime de protection sociale en faveur des clercs et employés du notariat. La CRPCEN, en tant que caisse, débutera son fonctionnement en 1939, soit 6 ans avant la création de la Sécurité sociale pour tous les français en 1945.

Monsieur FOREST a rappelé devant l'assemblée que tous les administrateurs qui se sont succédé au conseil d'administration depuis sa création ont toujours porté fièrement les valeurs de solidarité qui étaient celles d'Abel DELCLOY. Il a également souligné le travail remarquable des équipes de la CRPCEN, qui honorent ainsi par leur implication quotidienne, le dessein d'un homme visionnaire.

Le fondateur du régime serait vraisemblablement fier de voir ce qu'est devenue la CRPCEN dont la gestion exemplaire depuis plus de 85 ans consolide la structure d'un régime équilibré, responsable et performant au service de plus de 200 000 bénéficiaires de la profession.

Le vice-président FOREST a remis à Gilles et Damien DELCLOY des documents relatifs à l'histoire de la CRPCEN et à son fonctionnement ainsi qu'un exemplaire du livre « Récit de vie du Notariat » édité en 2007 par la CRPCEN à l'occasion du 70^e anniversaire du régime. ■

La CRPCEN, en partenariat avec la mairie de Paris, soutient les plus vulnérables

Le soutien aux plus fragiles est en quelque sorte dans l'ADN de la CRPCEN depuis sa création et la Caisse nourrit constamment l'ambition d'être toujours l'acteur d'un monde social qui malheureusement génère de plus en plus de fragilité.

Ainsi et comme nous vous l'indiquions dans le dernier Lien Social d'octobre, la CRPCEN accorde, dans le cadre de son action sociale, des subventions pluriannuelles à des associations qui ont pour objectif d'aider et d'accompagner les plus démunis. Début 2022, trois projets ont été ainsi identifiés avec la Mairie de Paris et pourront bénéficier de crédits jusqu'en 2025.

Le projet Inser'toit porté par le CLLAJ* de Paris

Expérimenté depuis 2019, le projet Inser'toit a fait l'objet de plusieurs évaluations prouvant sa pertinence et son efficacité dans la recherche de solutions à l'insertion durable de jeunes en situation de grande fragilité. Ces derniers, de moins de 25 ans en situation de rupture familiale, de décrochage scolaire et d'absence de qualifications sont sélectionnés par des intervenants sociaux au sein d'une mission locale. L'objectif est de favoriser l'autonomie et l'engagement dans un parcours d'insertion professionnelle en développant une passerelle vers le logement.

Soutenus par de nombreux organismes, le projet est co-financé par plusieurs organismes locaux dont la Ville de Paris, les services départementaux de l'État et la CAF de Paris.

D'ici septembre 2023, 200 jeunes intégreront un foyer et bénéficieront d'un accompagnement personnalisé de parcours professionnel. Des bilans de suivi seront réalisés à 3 mois, 6 mois et 18 mois après leur accès en logement.

Le projet « Halte femmes à la rue » du Samu social de Paris

La CRPCEN, dont la population couverte est composée de 80 % de femmes, est particulièrement sensible à la cause féminine. C'est pourquoi elle a également souhaité soutenir financièrement le projet « Halte femmes » qui permet d'accueillir des femmes SDF.

Les femmes sans domicile fixe sont de plus en plus nombreuses à Paris (+12 % des personnes à la rue selon les chiffres issus de la Nuit de la Solidarité - 2018). En l'espace de 10 ans, le nombre de femmes seules ayant sollicité au moins une fois le 115 a augmenté de 66 %. Pensé pour un public masculin, le dispositif d'urgence actuel, souvent mixte, n'est pas suffisamment adapté à leurs besoins et apparaît parfois comme dissuasif. De plus, ces statistiques bouleversantes ne tiennent pas compte de femmes qui, lassées par l'absence de solutions, ont renoncé à solliciter de l'aide. Et c'est également sans compter celles qui sont contraintes d'accepter l'aide de tiers peu scrupuleux dans des conditions parfois traumatisantes (esclavage moderne, hébergement contre services sexuels, etc.).

Ouverte depuis le 11 décembre 2018, la Halte femmes, gérée par le Samu social de Paris, est installée au sein même des locaux de l'Hôtel de Ville. Un accueil de jour et une halte de nuit pour femmes ont été créés pour répondre au nombre croissant des femmes à la rue. Cette halte non-mixte accueille des femmes sans-abri en journée (75 femmes) et peut héberger la nuit jusqu'à 50 femmes, avant de les réorienter vers des dispositifs plus pérennes.

Le projet de restaurant solidaire porté par Food sweet food

Il s'agit de valoriser une cuisine vacante d'un foyer situé rue des Arbustes à Paris (14^e ar-

rondissement) en y implantant un restaurant solidaire collaboratif et adossé à un projet d'insertion par l'activité économique (IAE). Une alimentation saine et équilibrée est proposée aux bénéficiaires du restaurant dont la cuisine valorise des invendus de qualité et s'appuie au maximum sur les filières locales, l'agriculture raisonnée ou biologique.

Le public est composé de personnes défavorisées (étudiants précaires, personnes hébergées à l'hôtel, résidents du foyer...). On leur propose de participer à des ateliers pour renforcer leur autonomie en apprenant à cuisiner sans équipement de cuisine (au four micro-ondes) ou avec un petit budget. La brigade est composée de cuisiniers en insertion, impliquant les bénéficiaires de l'aide alimentaire, en leur proposant des mises en situation professionnelle. Le but étant à terme d'orienter le public bénéficiaire vers des formations professionnalisantes. Le projet vise enfin à développer un modèle économique hybride en articulant restauration sociale et commerciale. Des plateaux repas sont élaborés et vendus à des entreprises pour les salariés, les recettes servent à financer les plateaux repas offerts dans le cadre de l'aide alimentaire.

L'ensemble de ces projets a pour point commun d'expérimenter de nouvelles approches plus durables et plus adaptées à la prise en charge des personnes en situation de précarité. Bien que portés par des associations implantées sur la ville de Paris, les trois projets soutenus par la CRPCEN développent des innovations dans le domaine de la précarité qui ont vocation par la suite à être, après évaluation, dupliquées sur d'autres territoires.■

**CLLAJ : Comité local pour le logement autonome des jeunes*



Enquête de satisfaction : des résultats en hausse pour la CRPCEN

C'est un peu plus de 12 000 affiliés qui ont répondu à la dernière enquête biannuelle de la CRPCEN évaluant ainsi l'ensemble des services de la Caisse. Comme annoncé dans notre précédente édition du Lien Social, retour en détail sur les résultats.

87 %
de satisfaction globale



Une satisfaction globale en nette hausse par rapport à 2020

Les résultats de la dernière enquête de satisfaction menée entre le 12 et le 30 septembre dernier ont été dans l'ensemble en hausse sur l'ensemble des items qui ont été soumis aux personnes interrogées. Nous pouvons notamment constater une augmentation de 4 points de la satisfaction globale par rapport aux résultats de 2020 portant ainsi à 87 % le résultat global d'opinion favorable et très favorable quant aux services de la CRPCEN.

Les usagers ont notamment souligné une amélioration dans la prise en charge de leur demande, dans la diffusion des informations générales de la part de la Caisse et dans la qualité des prestations servies.

Toutefois, si la qualité du personnel est fortement appréciée, les affiliés relèvent une certaine complexité des démarches administratives et des difficultés à joindre la CRPCEN, principalement via téléphone.

L'évaluation des contacts avec la CRPCEN

Les affiliés ayant répondu à l'enquête et qui ont contacté la CRPCEN cette année, ont témoigné de la qualité des réponses apportées actant ainsi une très nette progression de la satisfaction, 75 % d'opinion favorable contre 55 % en 2020.

Quels sont les moyens de contacts utilisés par les affiliés ?



Espaces sécurisés – 37 % : avec un taux d'utilisation qui doit encore progresser (objectif 64 %), il est constaté une augmentation de la satisfaction de 15 points chez les internautes, soit de 88 %.



Appels téléphoniques – 34 % : meilleure appréciation des échanges téléphoniques avec une progression de 11 points (amabilité, clarté des réponses, temps de conversation...) mais des difficultés à joindre la CRPCEN souvent rencontrées et des temps d'attente trop longs.



Par courrier – 29 % : une diminution des demandes par courrier est constatée avec une satisfaction sur la qualité des réponses en hausse de 13 points.

Canaux de contact utilisés et progression de la satisfaction en 2022



+15 points



+11 points



+13 points

Le rendez-vous téléphonique encore trop méconnu

Bien que ce service soit proposé depuis mars 2021, seulement 27 % des participants ont connaissance de la possibilité de prendre un rendez-vous avec un conseiller de la CRPCEN.

L'évaluation des services par la CRPCEN

Les prestations maladie

62 % des participants ont une bonne connaissance de l'offre de services. 76 % des personnes interrogées ont souligné l'efficacité dans la gestion des demandes de modifications des comptes des bénéficiaires.

En ce qui concerne les remboursements de soins, on constate également une hausse de la satisfaction de 12 points sur l'exactitude des remboursements et de 9 points sur les délais de traitement.

La progression la plus marquante est, quant à elle, celle de la qualité de traitement du paiement des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie ou maternité qui remporte la plus grande progression de résultats depuis 2020 avec une augmentation de 28 points par rapport à 2020 < (93 % de satisfaction).

La retraite

Concernant les informations et la préparation à la retraite, il est constaté une diminution de 18 points sur cet item. Les informations sur les droits à la retraite sont jugées insuffisantes par les affiliés interrogés et beaucoup d'entre eux ne connaissent pas encore suffisamment la possibilité d'effectuer une demande de retraite en ligne. Vous pouvez l'effectuer sur le site www.crpcen.fr ou sur info.retraite.fr.

Les aides sociales

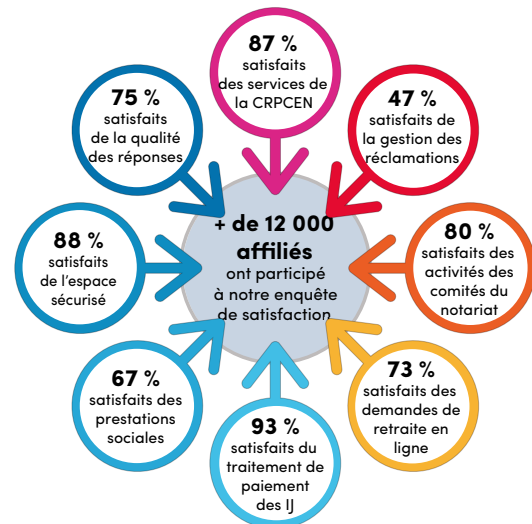
L'item sur les prestations d'action sanitaire et sociale essuie la plus forte baisse puisque seulement 57 % des répondants déclarent connaître ces aides. Néanmoins, 67 % des personnes ayant eu recours à l'action sociale sont satisfaites des prestations versées par la Caisse.

Les aides les plus demandées sont les aides ponctuelles, les aides aux vacances, au handicap et les aides à domicile.

Les réclamations

Avec un résultat de 47 % de satisfaction toujours en dessous des attentes, cet item sur la gestion des réclamations marque tout de même une réelle progression avec 14 points supplémentaires par rapport aux résultats 2020.

Les principaux motifs de réclamations portent sur les bulletins de pensions, la fiabilisation du compte carrière, le rattachement des enfants au titre de la maladie et les chèques vacances.



Les comités du notariat

Plus de 50 % des personnes interrogées connaissent les comités des retraités du notariat. Une progression de 5 % est constatée sur la satisfaction globale des activités proposées par les comités du notariat avec 80 % de satisfaction.

Les séjours, les sorties, les conférences ou les repas conviviaux sont les activités les plus plébiscitées par les affiliés.



Ce qu'il faut retenir

Dans un contexte de fin de crise sanitaire et avec une évolution constante du nombre d'affiliés qui génère un accroissement substantiel d'activités, la CRPCEN a fortement mobilisé ses équipes pour assurer la continuité de service.

L'enquête de satisfaction 2022 menée auprès d'un panel très représentatif des usagers de la CRPCEN a permis de constater que cette mobilisation porte ses fruits.

En effet, les usagers ont témoigné de leur satisfaction dans la gestion des prestations maladie et plus particulièrement quant à celle relative aux indemnités journalières qui a été fortement impactée en 2020 et 2021 par la crise du COVID.

Il est également observé une nette progression de la satisfaction des affiliés dans le cadre de la prise en charge de leur demande en général et de la clarté des réponses apportées.

Consciente des progrès à réaliser dans le domaine de la retraite, du recours aux aides et de la joignabilité, la CRPCEN poursuit ses actions pour fiabiliser la gestion de carrière et simplifier les démarches administratives notamment grâce à la mutualisation inter-régimes.

Nous vous rappelons que beaucoup de démarches sont dorénavant possibles 24/24h depuis le site www.crpcen.fr et que vous pouvez échanger avec un conseiller via votre espace personnel en toute sécurité ou effectuer une demande de rendez-vous, le cas échéant. ■



Bien grandir avec les écrans

Comment aider nos enfants à se servir des écrans, comment apprendre à s'en passer, comment les accompagner contre une pratique qui peut s'avérer « addictive » dans certains cas ?

Notre dossier du mois fait le point pour aider nos enfants à bien grandir parmi les écrans.

Les écrans occupent une place considérable dans la vie de chacun et plus particulièrement dans celle de nos enfants. Le numérique a pris une importance croissante pour ce qui concerne l'éducation et la culture et, de façon plus générale, la vie de notre société.

Il est néanmoins apparu, au fil des ans, que cette évolution avait aussi des effets délétères qui suscitent une inquiétude de la part des parents. Ainsi, le développement rapide de la présence des écrans dans nos vies et celle de nos enfants amène chacun à s'interroger autant sur les usages qu'il en fait que sur le temps qu'il y passe. Combien de temps devons nous laisser notre enfant devant la télévision ou l'ordinateur ? Les écrans sont-ils si négatifs ? Quels sont les pratiques adaptées et à quel âge ?

Serge TISSERON, psychiatre et auteur de « 3, 6, 9, 12 Apprivoiser les écrans et grandir » propose un cadrage pour ne pas diaboliser ce qui est devenu un formidable support de divertissement et d'éducation mais au contraire de s'en servir de manière raisonnable et raisonnée.

Définir l'addiction aux écrans

Une des principales questions qui se posent est de savoir si l'utilisation excessive des écrans peut engendrer une véritable addiction comportementale. Cette notion doit être abordée avec précaution car elle répond à une définition médicale précise, réservée à des pathologies particulièrement lourdes. En outre, ces addictions comportementales caractérisées sont souvent associées à des troubles psy-

chiatriques tels que dépression, anxiété, phobies ou trouble de la personnalité. L'appréhension de cette question est compliquée chez l'enfant et l'adolescent en raison de la diversité des contextes psychologiques et des situations individuelles.

L'impact des vulnérabilités sociétales

On sous-estime généralement le rôle des vulnérabilités sociales, qui interviennent de façon majeure dans le rapport aux écrans. En effet, tous les enfants et adolescents ne sont pas placés dans des contextes familiaux, culturels et sociaux équivalents et les conséquences du mauvais usage des écrans apparaissent d'autant plus sérieuses que l'enfant est en situation de vulnérabilité : l'absence des parents, les difficultés sociales de la famille, une trop grande distance aux services éducatifs, sociaux ou médicaux, un contexte culturel appauvri, sont autant de facteurs qui peuvent rendre difficile, voire inaccessible, la compréhension du numérique, l'importance de l'éducation aux usages des écrans, la distance critique et l'indispensable de régulation voire d'autorégulation.



L'écran utilisé comme un calmant chez les plus jeunes

On observe chez certains jeunes enfants (âgés de moins de 3 ans) une surexposition importante aux écrans. D'un usage récréatif à un usage utilitaire, on passe à un usage à visée exclusivement « calmante », proposé par les parents. Fasciné par les bruits et les lumières vives, totalement passif, le très jeune enfant peut apparaître comme déjà victime d'un trouble comportemental : surexposition chez l'enfant « scotché » à l'écran et réactions de colère lors du retrait.

La question est posée du retentissement de ce comportement sur le développement psychomoteur et relationnel du jeune enfant, ainsi que sur ses capacités d'apprentissage. Les études montrent aujourd'hui que des troubles du langage, de l'attention, du sommeil sont des conséquences réelles d'une surexposition prolongée aux écrans. Ceci sans compter sur un manque d'interaction avec les parents qui sont eux mêmes plongés dans leur smartphone ou leur tablette. Les images d'un écran changent toutes les 4 secondes en moyenne et cela est impossible pour un enfant de moins de 3 ans de comprendre l'enchaînement logique des images. Au contraire, il est hypnotisé par une sur stimulation visuelle et auditive bien supérieure à son environnement qui peut lui faire confondre la réalité et le virtuel. Les chiffres sont éloquentes. Selon l'étude de l'université de Toronto publiée en 2017 sur les risques des écrans, 49 % des 900 enfants suivis et âgés de 6 mois à 2 ans ont généré un retard de la parole après une exposition de plus de 30 minutes par jour à un écran.

L'objectif n'est pas uniquement de limiter l'accès aux écrans, sauf, dans une large mesure, chez les plus jeunes enfants, mais de toujours accompagner une utilisation raisonnable et raisonnée. Dans tous les cas, si vous proposez à votre enfant des activités interactives telles que des jeux, une balade ou du dessin ou coloriage, il se détournera systématiquement de l'écran.



Un risque accru pour les adolescents

Chez l'enfant plus âgé, et plus particulièrement chez l'adolescent, le problème est tout autant celui du contenu que celui de la quantité. En particulier, la facilité d'accès à des scènes violentes ou pornographiques constitue dès lors un réel danger. Il sera nécessaire de mettre en place des contrôles parentaux.

Les réseaux sociaux, quant à eux, permettent un élargissement des possibilités de communication et un soutien contre la solitude. À ce titre, ils peuvent être considérés comme positifs. En revanche, ils peuvent parfois être une source d'inquiétude chez l'adolescent, notamment en raison des risques de désinhibition de la communication, des images qui sont diffusées et du risque encouru dans des cas de détournement de photos par des internautes mal attentionnés. Cela est aggravé par les stratégies des réseaux sociaux, visant à retenir l'attention des utilisateurs et à en obtenir toujours plus d'informations susceptibles d'alimenter des bases de données. L'adolescence est une période qui peut être fragile et donc peut s'avérer dangereuse pour l'enfant. À ce stade, une vigilance accrue des parents est donc nécessaire.

Les jeux vidéo représentent un autre motif d'inquiétude. On peut se poser la question de la violence véhiculée par certains d'entre eux ou de risques de dépendance, d'autant plus que certains éditeurs, utilisant les services de psychologues et de spécialistes des neurosciences, introduisent des procédés issus des jeux de hasard et d'argent. Chaque éditeur de jeux est soumis à l'obligation d'une signalétique claire et compréhensible sur les limites et caractéristiques de leurs produits (voir notre encart page suivante sur la réglementation PEGI).

Cependant, si, dans des cas extrêmes, le basculement dans l'addiction aux jeux vidéo peut se produire sous l'effet conjoint de facteurs de vulnérabilité personnelle ou sociale et du caractère particulièrement addictif de certains jeux, il convient de garder à l'esprit que la très grande majorité des joueurs trouve dans cette distraction une source de satisfactions positives et d'amélioration de certaines performances.

Sur le plan strictement médical, les effets négatifs d'une mauvaise utilisation des écrans concernent tous les âges. Ces problèmes sont principalement liés aux conséquences de l'utilisation nocturne des écrans, dont la lumière, en particulier la composante bleue, accroît la vigilance en inhibant la sécrétion de mélatonine, hormone clé de l'endormissement. Les troubles du sommeil qui en résultent peuvent entraîner une fatigue, des troubles de l'attention et affecter les résultats scolaires et la vie sociale. Ici encore, le rôle des parents est capital.

Bien utilisés, les écrans représentent des outils d'accès à la connaissance

Tous les risques qui viennent d'être évoqués ne doivent pas occulter le fait que, bien utilisés, les écrans, et l'information dont ils permettent l'échange, constituent des outils de connaissance et d'ouverture sur le monde dont l'intérêt est incontestable. Il faut rappeler avec force que le rôle des parents, aussi bien en tant que modèle d'imitation que comme celui d'autorité éducatrice, reste absolument capital pour le bon usage des écrans et la construction de l'enfant.

3, 6, 9, 12, à chaque âge, une utilisation propice des écrans

Quatre repères d'âge structurent la vie de l'enfant :

- 3 ans, l'entrée en maternelle ;
- 6 ans, l'entrée en CP ;
- 8-9 ans, l'âge où l'enfant maîtrise en principe la lecture et l'écriture ;
- et enfin le passage au collège à 11 ans, bientôt suivi par l'adolescence.

Un fil rouge les réunit : aucun écran n'est mauvais en soi, tout dépend du moment et de la façon de les introduire dans la vie de l'enfant, exactement comme on le fait en diététique pour les aliments. Cette règle proposée par Serge TISSERON permet de répondre à beaucoup de parents inquiets ou soucieux d'une utilisation adaptée des écrans dans le développement de leurs enfants.

➤ **Pas de télévision avant 3 ans :** Privilégiez les jeux traditionnels et les livres, à la télévision et aux DVD. Laissez à votre enfant le temps de s'ennuyer pour imaginer ses prochains jeux. Vous pouvez jouer à la tablette avec lui, mais toujours à deux. L'important à cet âge est surtout la relation interactive avec un adulte.

➤ **Pas de console de jeu personnelle avant 6 ans :** Fixez des règles claires sur le temps consacré à la télévision. Veillez à respecter les âges indiqués pour les programmes. La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est toujours dans le salon et jamais seul dans la chambre. À 6 ans, c'est surtout l'âge où l'enfant aime fabriquer des choses manuellement, profitez en pour solliciter son imaginaire fertile.

➤ **Pas d'internet non accompagné avant 9 ans :** Fixez dès le début, des règles claires sur le temps d'écrans, et parlez avec lui de ce qu'il y voit et fait. La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est toujours dans le salon, pas dans la chambre. Paramétrez la console de jeux et les contrôles parentaux. Parlez à votre enfant du droit à l'intimité, du droit à l'image et des 3 principes d'Internet : 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ; 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ; 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

➤ **Pas de réseaux sociaux avant 12 ans :** Déterminez avec votre enfant l'âge à partir duquel il aura son premier téléphone portable. Il a le droit d'aller sur Internet, à vous de décider si c'est seul ou accompagné, et le temps qu'il y consacre. Parlez avec lui de ce qu'il y voit et fait en lui rappelant toujours les 3 principes d'Internet.

LES 3 PRINCIPES D'INTERNET :

- 1 ■ Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public.
- 2 ■ Tout ce que l'on y met y restera éternellement.
- 3 ■ Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

Zoom sur le classement PEGI*

Tous les jeux vidéo doivent comporter un logo indiquant la catégorie d'âge auxquels ils sont destinés. C'est ce qu'on appelle le classement PEGI. Il évalue le contenu violent ou choquant du jeu, et non la difficulté du jeu.

C'est au fabricant du jeu de décider de la catégorie à laquelle appartient son jeu.

Tous les jeux vidéo sont concernés, qu'ils soient :

- vendus sur support physique ;
- ou en téléchargement. Le logo doit alors être visible sur la page permettant de télécharger le jeu.

Le classement PEGI se compose de 2 séries de logos :

- la 1^{re} indique à l'aide d'un chiffre l'âge minimal du joueur ;
- la 2^e indique à l'aide d'une image et d'un mot le type de contenus violents ou choquants présent. ■

Plus d'infos sur le site www.service-public.fr



*Pan European Game Information

En conclusion, les écrans font partie intrinsèquement de nos vies, ils offrent une ouverture fascinante sur le monde et une richesse culturelle intarissable. Mais pour que vos enfants en profitent de manière raisonnable et constructive, ils doivent être maîtrisés et faire l'objet d'un accompagnement nécessaire pour leur épanouissement. La règle « 3, 6, 9, 12 » peut ainsi être un appui pour aider votre enfant à grandir avec les écrans. ■

Sources : Collectif Educnum, 3-6-9-12.org

L'hiver et le retour des virus : protéger les plus fragiles



L'hiver rime souvent avec le retour des épidémies de grippe, de gastro-entérite, de bronchite ou bronchiolite... sans compter le Covid-19 qui sévit encore... Nous ne le dirons jamais assez, il est essentiel d'adopter les bons réflexes en termes de prévention afin d'éviter toute forme d'aggravation surtout chez les plus petits, les personnes âgées ou les personnes vulnérables.

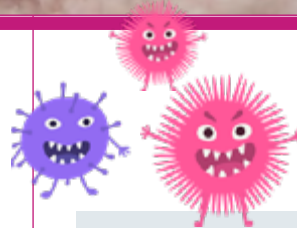
La bronchiolite : éviter la contamination à tout prix

Depuis deux ans, les épidémies hivernales de bronchiolite et de grippe avaient été moins intenses que la normale et ce, du fait de la pandémie de Covid-19. En revanche, en cette fin d'année 2022 et début 2023, les statistiques ont explosé et les virus hivernaux sont particulièrement précoces.

Concernant la bronchiolite, l'épidémie est très virulente cet hiver. Pour rappel, la bronchiolite est une infection respiratoire des petites bronches. Elle est très répandue et contagieuse. En général, elle se propage d'octobre à décembre. Environ 30 % des enfants de moins de 2 ans sont touchés chaque année. Bénigne dans la majorité des cas, la bronchiolite peut entraîner parfois la surveillance hospitalière des tous petits. Dès les premiers symptômes, le lavage de nez régulier au sérum physiologique est primordial afin de désencombrer les poumons. Il faut dans tous les cas impérativement consulter son pédiatre rapidement.

Afin d'éviter la propagation du virus, il est également recommandé de bien se laver les mains ou d'utiliser une solution hydroalcoolique. Il faut passer régulièrement en machine les peluches préférées des petits et laver les jouets. L'aération des pièces, 10 minutes par jour, reste une pratique indispensable au quotidien. Vous pouvez porter un masque en présence de votre enfant. Durant cette période hivernale, évitez les endroits confinés, et bien-sûr, ne fumez pas en sa présence.

Retrouvez toutes les recommandations et les conseils du Ministère de la santé et de la prévention dans le [dossier consacré à la bronchiolite](#).



La grippe et le Covid-19 : les faux amis

Les indicateurs de la grippe sont en progression dans toutes les classes d'âge selon le bulletin de Santé publique France du 21 décembre 2022. La grippe et le Coronavirus circulent simultanément en France. Le virus responsable du Covid-19 a de fortes similitudes avec celui de la grippe. Une grande fatigue, des frissons, une toux sèche et douloureuse sont les premiers symptômes ressentis. Puis surviennent la fièvre qui peut monter à plus de 39°C, les courbatures, les maux de tête...

Nous vous recommandons de rester très vigilants et de respecter absolument les gestes barrières (utilisation de gel hydroalcoolique, port du masque, aération des pièces communes, etc.). Si vous présentez des symptômes, vous pouvez faire un test de dépistage du Coronavirus en pharmacie (antigénique) ou en laboratoire (RT-PCR), vous en avez sûrement l'habitude maintenant...

L'OMS recommande même la double vaccination (grippe et Covid-19). Pour en savoir plus sur ce sujet, consultez le site : <https://vaccination-info-service.fr>.



Si vous présentez des difficultés respiratoires, **APPELEZ LE 15**



Ou **LE 114** pour les personnes sourdes ou malentendantes

Sources : Ministère de la santé et de la prévention et Santé publique France



Vive la montagne... en toute sécurité !

La saison d'hiver rime bien souvent avec les plaisirs de la neige et de la montagne. Mais attention, si les activités physiques de montagne vont vous faire le plus grand bien, il est primordial de se préparer correctement et de suivre quelques recommandations pour ne pas que ces vacances d'hiver se transforment en cauchemar.

Une bonne préparation avant tout

En moyenne chaque année, un tiers des vacanciers français part à la montagne en France ou dans le nord de l'Europe. Ski, snowboard, randonnée en raquettes, ballade avec chien de traîneau, patinoire, luge, vous n'aurez que l'embaras du choix dans la large palette d'activités physiques que vous offrent les stations d'hiver. D'un point de vue culinaire, vous profiterez également des fondues, raclettes, vin chaud qui entretiendront vos kilos en trop si vous ne pratiquez pas les activités décrites ci-dessus 😊.

Quelle que soit l'activité que vous pratiquerez, il est impératif de bien se préparer physiquement. Pensez à l'échauffement physique avant d'aborder les pistes afin de ne pas maltraiter vos muscles, souvent refroidis pas les températures.

Équipez-vous d'une bonne tenue, pratique et confortable. Vous devez veiller à avoir un matériel adapté et bien réglé avec des équipements de protection aux normes. Faites attention au coup de soleil en altitude et n'oubliez pas la crème solaire. Pensez également à bien vous hydrater durant les pratiques sportives.

Enfin, pensez à prendre connaissance des règles de partage du domaine skiable. Il y a toujours beaucoup d'accidents sur les pistes qui pourraient être évités en respectant les autres et en faisant preuve de civisme.

Chaque hiver, on dénombre en moyenne de 130 à 140 000 blessés en stations et selon l'observatoire d'accidentologie des sports d'hiver publié en 2020 par l'Association des médecins de montagne, plus de 110 791 personnes ont été blessées aux sports d'hiver en 2020.

Des vacances à la montagne, ça se prépare à l'avance !

Qu'importe la destination, un voyage ça se prépare. Documentez-vous au préalable sur votre destination. Les plans de la station et des pistes ainsi que les guides touristiques en format livre de poche sont des documents à prévoir dans votre sac de voyage.

Si vous partez à l'étranger, renseignez-vous sur les règles du pays que vous allez visiter, les dispositifs de contrôles aux aéroports et douanes, les documents à avoir sur vous, les restrictions sanitaires, etc.

En effet, même lors de vos vacances, nous vous recommandons de respecter les gestes barrières préconisés dans la gestion de la crise sanitaire du Covid-19. Vous pouvez retrouver les informations sur le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus/deplacement>.

Enfin, n'oubliez pas votre droit d'entrée !

Lorsque vous quittez le territoire européen, il est obligatoire de vous munir d'un passeport international pour voyager.

Dans l'organisation de votre voyage, comptez 6 semaines de délai minimum pour la délivrance de votre passeport, à partir du dépôt de votre dossier de demande en mairie. Alors ne vous y prenez pas au dernier moment.

Pour effectuer les démarches de première demande ou de renouvellement de passeport, et avant de vous rendre en mairie, nous

vous conseillons les démarches suivantes :

1/ Au préalable, faites une demande de rendez-vous avec la mairie de votre commune d'habitation sur la nouvelle plateforme récemment mise à disposition par l'Agence nationale des titres sécurisés : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>.

2/ Puis, afin de simplifier votre démarche, réalisez une pré-demande en ligne également, sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>. Le site vous fournit toutes les indications et les pièces à rassembler avant de déposer votre dossier au service de la mairie.

En conclusion

Les vacances à la montagne vous permettront de vous ressourcer et de revenir en pleine forme sous réserve de respecter ces quelques recommandations. Ce sera le moment de vous retrouver avec vos proches, de faire le plein de vitamines D, de grasses matinées pour les plus chanceux et de revenir avec un esprit reposé en attendant le printemps. ■



Un salarié peut-il travailler pendant un arrêt maladie ?



« Le travail, c'est la santé, ne rien faire c'est la conserver ! », disait la chanson d'Henri SALVADOR.

Et bien pour la Sécurité sociale comme pour votre employeur, si vous êtes en arrêt de travail, c'est justement pour retrouver la santé et vous astreindre au repos, sous peine de vous voir infliger quelques sanctions peu agréables.

En arrêt maladie, vous avez seulement le droit de vous rétablir !

Un arrêt de travail vous a été prescrit par votre médecin en raison de votre état de santé. Alors sauf si votre médecin vous l'a explicitement précisé sur l'arrêt de travail, il n'est pas permis d'exercer une quelconque activité relevant d'une activité professionnelle identique ou non à celle que vous exercez habituellement (rémunérée ou non et même en télétravail). De plus, nous vous rappelons que si l'arrêt de travail couvre des périodes telles que les samedi, dimanche, jour férié... les restrictions sont également les mêmes.

Mais attention, cet arrêt concerne également les activités extra-professionnelles. En effet, les activités de jardinage, de loisirs (comme assister à un événement culturel par exemple) ou la pratique d'un sport sont considérées comme des activités non-autorisées. Cette restriction s'applique également si ces activités sont pratiquées en dehors de vos horaires habituels. Et pour celles et ceux qui ont des activités bénévoles, la règle est la même, votre grand cœur attendra votre rétablissement !

Faites attention aux sanctions !

La CRPCEN vous verse des indemnités journalières (IJ) pour la période couverte par l'arrêt de travail. En cas de constat d'exercice d'une activité non autorisée durant un arrêt de travail, vous vous exposez à une suppression de leur versement, à une demande de remboursement de celles déjà versées, même si elles l'ont été à votre employeur (subrogation), ainsi qu'à une pénalité financière si cette activité a donné lieu à un revenu. Enfin, ces faits peuvent être assimilés à une fraude aux prestations sociales.



EN RÉSUMÉ, VOS OBLIGATIONS EN ARRÊT DE TRAVAIL SONT :

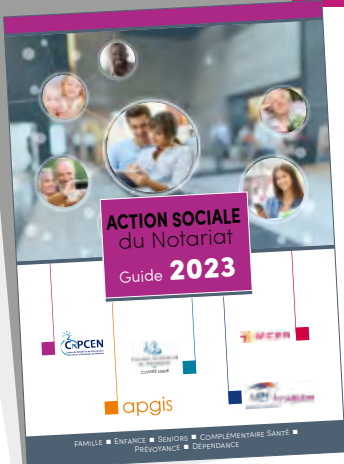
- d'observer les prescriptions du médecin ;
- de vous soumettre aux contrôles organisés par le service du contrôle médical de la CRPCEN ;
- de respecter les heures de sortie autorisées (sauf en cas de soins ou d'exams médicaux) ;
- de vous abstenir de toute activité non autorisée.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS NON AUTORISÉES (SAUF CONTRE ORDRE DU MÉDECIN) :

- les activités professionnelles rémunérées ou non ;
- les activités sportives ;
- les activités de loisirs (dont les spectacles) ;
- les travaux de peinture dans une maison ;
- la réparation d'une voiture ;
- les activités de jardinage. ■

Le guide 2023 de l'action sociale du Notariat vient de paraître

Découvrez toutes les aides sociales du Notariat en consultant la nouvelle édition du guide 2023 sur www.crpcen.fr ou joint à ce numéro du Lien Social si vous êtes abonnés à la version « papier ».



RETOUR EN DÉTAIL SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS POUR LA CRPCEN

POUR LES ENFANTS MALADES DE MOINS DE 3 ANS

L'aide au soutien médical en lien avec le jeune enfant est supprimée. Les demandes des parents qui rencontrent des difficultés avant les 3 ans de leur enfant malade ou souffrant d'un handicap* doivent dorénavant être effectuées via le formulaire de demande d'aides ponctuelles.

**Frais de transport de l'enfant et de la personne accompagnatrice, reste à charge sur les frais médicaux ou paramédicaux, baisse de revenus...*

POUR LE CONFORT DU RETRAITÉ

N'hésitez pas à utiliser l'aide au confort du retraité qui vous permet de financer des dépenses qui visent à améliorer la vie à votre domicile telles que l'acquisition ou le remplacement d'un appareil de climatisation, le remplacement d'appareils de gros électroménager. Elle permet également de participer à vos dépenses énergétiques liées au chauffage.

POUR UNE AIDE MÉNAGÈRE

Cette aide permet de financer partiellement ou en totalité l'intervention d'une aide ménagère afin de vous apporter confort et bien-être à votre domicile.

Les aides ménagères vous accompagnent dans la réalisation de vos tâches ménagères afin de préserver votre confort et votre qualité de vie.

Elles peuvent être utiles pour l'entretien courant de votre logement, les courses, le repassage, la préparation des repas tout en créant du dialogue et du lien social avec la personne accompagnée.

À noter, cette aide peut également apporter un soutien au quotidien à votre proche aidant toujours dans le cadre du maintien à domicile.

COMMENT SAVOIR SI JE PEUX PRÉTENDRE À UNE AIDE SOCIALE DE LA CRPCEN ?

Pour savoir si vous êtes éligible aux aides de la CRPCEN en fonction de votre situation, utiliser le simulateur d'action sociale sur www.crpcen.fr.



CRPCEN - 5 bis, rue de Madrid - 75395 PARIS Cedex 08

Fax 01 42 93 27 60

Site Internet www.crpcen.fr

Accueil personnalisé sur rendez-vous

Directeur de la publication Olivier MANIETTE, directeur de la CRPCEN

Rédacteur en chef : Pierre-Vincent BOSSER

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :

Alexandra AUCLAIR, Pierre-Vincent BOSSER, Alexandra SCHATZER, Chareille KOKA, Anne FOURNIER, Carole BOUCHARD

Création graphique, réalisation :

Carole BOUCHARD, CRPCEN

Photos CRPCEN, Fotolia / Adobe Stock

Le Lien Social, publié par la CRPCEN

Impression Groupe LECAUX Imprimerie / HandiPRINT

CRPCEN,
organisme certifié



Retrouvez
tous les numéros du Lien Social
de l'année sur www.crpcen.fr



10-31-2816 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org